

CALENDRIER PREVISIONNEL

DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) INTER COLLECTIVITES / FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL ANNEE 2023

Le **Comité Social Territorial** (ex-CT) intercollectivités est un organisme consulté à **titre préalable obligatoire** sur les **questions relatives à l'organisation générale, le fonctionnement des services...** des collectivités affiliées de moins de 50 agents quel que soit la durée de travail et le statut.

La **formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail** (ex-CHSCT) est un organisme consulté à **titre préalable obligatoire** sur les **questions relatives à la santé, aux conditions de travail, à l'hygiène**, des collectivités affiliées de moins de 50 agents quel que soit la durée de travail et le statut.

Au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent mettre en place leur propre CST; et au-delà de 200 agents, ils doivent mettre en place leur propre formation spécialisée.

DATES DES RÉUNIONS	Date Limite de réception des dossiers complets (Date limite de saisine impérative*)
Lundi 30 janvier 2023 Matin	Vendredi 6 janvier 2023
Lundi 27 mars 2023 Matin	Vendredi 24 février 2023
Lundi 22 mai 2023 Matin	Vendredi 21 avril 2023
Lundi 26 Juin 2023 Matin	Vendredi 26 mai 2023
Lundi 25 septembre 2023 Matin	Vendredi 25 août 2023
Lundi 27 novembre 2023 Matin	Vendredi 27 octobre 2023

* **Date impérative : aucun ajout n'est effectué. Le non-respect de la date limite induira l'inscription du dossier lors de la séance suivante.**

Adresse d'envoi des saisines du Comité Social Territorial : conseil.juridique@cdg28.fr

Adresse d'envoi des saisines de la formation spécialisée : conseil.prevention@cdg28.fr



Vous trouverez sur notre site, en partie « extranet », dans la rubrique [INSTANCES](#) :

- Un tableau récapitulatif des cas de saisines obligatoires du CST et de la formation spécialisée
- Des informations et quelques formulaires de saisine du CST et de la formation spécialisée

La procédure de saisine

